



Bègles, le 18 décembre 2020

## **COMPTE RENDU ANALYTIQUE**

### **CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2020**

**Etaient présents** : M. Clément ROSSIGNOL PUECH, Mme Edwige LUCBERNET, M. Marc CHAUVET, Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI, M. Vincent BOIVINET, M. Olivier GOUDICHAUD, Mme Fabienne CABRERA, M. Pierre OUALLET, Mme Christelle BAUDRAIS, M. Aurélien DESBATS, Mme Catherine CAMI, M. Xavier Marie FEDOU, Mme Bénédicte JAMET DIEZ, M. Jacques RAYNAUD, Mme Isabelle TARIS, M. Benoît D'ANCONA, M. Pascal LABADIE, Mme Sylvaine PANABIÈRE, M. Guénolé JAN, Mme Marie-Laure PIROTH, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure DESVALOIS, M. Nabil ENNAJHI, M. Florian DARCOS, Mme Laetitia VASSEUR, M. Idriss BENKHELOUF, M. Mohammed MICHRAFY, M. Alexandre DIAS, Mme Isabelle TEURLAY NICOT, M. Christophe THOMAS, Mme Seynabou GUEYE.

**S'étaient fait excuser et avaient donné délégation** :

Mme Amélie COHEN-LANGLAIS donne procuration à M. Clément ROSSIGNOL PUECH

Mme Sadia HADJ ABDELKADER donne procuration à Mme Edwige LUCBERNET

M. Christian BAGATE donne procuration à Mme Isabelle TEURLEY NICOT

Mme Fabienne DA COSTA donne procuration à Mme Seynabou GUEYE

**Absent** : /

**Secrétaire de la séance** : Mme Nadia BENJELLOUN-MACALLI

#### **1. ADOPTION DE LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'ARBRE ET ÉLABORATION D'UNE CHARTE BÉGLAISE DE L'ARBRE**

Le 5 avril 2019, la Déclaration des Droits de l'Arbre a été proclamée à l'Assemblée Nationale ouvrant la voie à une protection légale des arbres en France par l'inscription de l'arbre comme être vivant dans le Code Civil. La signature d'une telle déclaration aujourd'hui apparaît comme une évidence pour la Ville de Bègles qui décide :

- D'adopter la Déclaration des Droits de l'Arbre.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ce document ou toute pièce afférente à cette délibération
- D'enclencher l'élaboration d'une charte de l'arbre à Bègles.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 ABSTENTIONS**

## **2. AUTORISATION DE RÉALISATION ET D'ENTRETIEN SUR LE DOMAINE PUBLIC DE PLANTATIONS DESTINÉES AU BATIMENT CN DU PARC NEWTON**

Le Conseil autorise la réalisation puis l'entretien de plantations destinées à évoluer en façade du bâtiment Cn sur une bande d'un mètre en retrait de la limite de propriété de la parcelle AM 1015. et l'accès à cette bande d'un mètre au travers de la même parcelle, moyennant des aménagements dédiés dans le cadre du projet d'aménagement du parc public « Saint Paulin » sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA.

Monsieur le Maire ou son représentant pourra signer tous les actes afférents à cette affaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **3. REFONTE DE L'ARCHITECTURE DES INSTANCES DE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE – ÉVOLUTION DES CONSEILS DE QUARTIER**

La présente délibération annule et remplace la délibération en date du 6 mars 2003 ayant pour objet « Charte des Conseils d'arrondissement » pour faire évoluer ces instances de démocratie participative locale afin de les adapter aux enjeux du moment. Les Conseils d'arrondissement seront désormais dénommés Forums de quartier.

Le Conseil fixe le nouveau périmètre de ces forums de quartier comme suit :

- Forum de quartier Nord-Ouest : La Castagne, La Raze, La Ferrade
- Forum de quartier Sud-Ouest : Argous, Birambits
- Forum de quartier Nord-Est : Le Prêche, Marcel Sembat
- Forum de quartier Sud-Est : Calais Centujean Liberté, Mairie-Bourg, Dorat-Verduc

Et leur attribue les missions suivantes :

- Espace d'information : lieu de présentation des projets de la commune et des délibérations en Conseil Municipal.
- Espace d'échange : un espace ouvert et un rôle d'animation du dialogue citoyen local favorisant une participation permanente des populations
- Espace d'interpellation : possibilité d'interpeler les élus en posant des questions dont la réponse sera apportée en séance du Conseil Municipal
- Espace de concertation : étroitement associé aux projets d'aménagements de l'espace public

Leur composition sera la suivante :

- Les membres sont nommés pour un mandat de deux ans.
- Les Forums de quartier se réunissent a minima trois fois dans l'année.
- Une assemblée plénière annuelle réunissant les quatre Forums de quartier, sous la présidence du Maire.
- Un représentant de l'administration désigné par le Maire suivra les dossiers, enverra les convocations, en accord avec le Président, rédigera les comptes rendus des réunions et fera l'interface avec les services administratifs.

De même, le Conseil autorise les adjoints.e.s de quartier et les élu.e.s à la participation à mener, dans les mois à venir, le travail de concertation permettant de préciser le fonctionnement, la composition et les missions des Forums de quartier, aux fins de rédaction d'une charte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 VOIX CONTRE**

## **4. ADHÉSION À L'ASSOCIATION LA MIEL**

Afin de promouvoir l'utilisation de la MIEL comme monnaie locale complémentaire sur son territoire, le Conseil approuve l'adhésion à l'Association la MIEL par le biais d'une cotisation annuelle d'un montant de 1650 euros.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 VOIX CONTRE**

## **5. DÉMOUSTICATION - AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIELLE DE SERVICE DESCENDANTE ENTRE BORDEAUX METROPOLE ET LA COMMUNE DE BÈGLES**

Il est acté l'approbation des termes de l'avenant à la convention de mise à disposition partielle de service entre Bordeaux Métropole et la commune de Bègles ce qui permettra à la commune de Saint-Médard-en-Jalles de rejoindre ce dispositif à compter du 1er janvier 2021 et la mise à jour du tableau prévisionnel de participation des communes à ce dispositif pour assurer la reprise des prestations de démoustication dite « de confort ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **6. PROJET DE REVISION DES PLANS DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION – AVIS DE DE LA COMMUNE DE BÈGLES**

Le Conseil décide d'émettre un avis favorable avec réserves sur le projet de PPRI de l'agglomération bordelaise élaboré par la DDTM de la Gironde, dans le cadre du processus de révision de ce document s'agissant de la lisibilité et de l'applicabilité des cartes de zonage et de formuler les remarques, observations et demandes sur le projet de PPRI.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **7. AUTORISATION D'ADHÉSION DE LA VILLE DE BÈGLES AU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC BORDEAUX MÉTROPOLE MÉDIATION**

Le Conseil approuve l'adhésion de la mairie de Bègles au GIP Bordeaux Métropole Médiation et autorise Monsieur le Maire à adresser un courrier de demande d'adhésion au Conseil d'administration du GIP B2M.

Monsieur Pascal LABADIE, Conseiller municipal délégué à la Tranquillité Publique, est nommé en tant que représentant de la Ville de Bègles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **8. AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION EMPLOYEUR À LA PROTECTION SOCIALE « PREVOYANCE » ET APPEL D'OFFRES 2021**

Pour maintenir une protection sociale accessible à tous les agents, Le Conseil :

- Décide de porter la participation employeur à la protection sociale complémentaire « prévoyance » à 15 € par mois, proratisée en fonction du taux d'emploi, à compter du 1er janvier 2021
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commande visant à engager une procédure d'appel d'offres pour la sélection d'un nouveau contrat collectif de protection sociale « prévoyance » qui donnera lieu à une convention de participation à effet du 1er janvier 2022, et assurera à ce titre la coordination du groupement
- Autorise Monsieur le Maire à conclure, dans le cadre de cet appel d'offres et pour le suivi de la convention, un contrat d'assistance avec un actuairé disposant d'une expérience confirmée dans ce domaine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **9. EXTENSION DU RÉGIME INDEMNITAIRE RELATIF AUX FONCTIONS, AUX SUJÉTIONS, À L'EXPERTISE ET À L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) À DE NOUVEAUX CADRES D'EMPLOIS**

Il est décidé, sans remettre en cause la structure du régime indemnitaire mis en place, de procéder à des ajustements spécifiques pour intégrer les cadres d'emplois des Techniciens, des Educateurs de Jeunes enfants, des Conseillers des APS, des Puéricultrices et des Auxiliaires puéricultrices devenus éligibles au RIFSEEP.

La présente délibération prendra effet au 1er janvier 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Afin de répondre aux besoins du service public, il est décidé de modifier ce tableau des emplois en créant :

- 1 emploi de Chargé de médiation et de communication au Musée de la création Franche de catégorie B.
- 3 emplois d'adjoint d'animation

Les emplois créés permettront de pérenniser les postes actuellement occupés par des agents contractuels.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **11. SUPPRESSION D'EMPLOIS AU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Il est nécessaire d'ajuster le nombre d'emplois aux besoins réels de la collectivité et de supprimer les 37 emplois qui ne sont pas pourvus et qui ne répondent plus à des nécessités de service au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **12. ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil approuve le règlement intérieur actualisé du Conseil Municipal, obligatoire suite à l'élection municipale du 4 juillet 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **13. CONVENTION DE MANDAT ENTRE LA VILLE DE BÈGLES ET KISSKISSBANKBANK&CO, DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ LIE AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR LE RECOURS AUX SERVICES D'UNE PLATEFORME INTERMÉDIAIRE EN FINANCEMENT PARTICIPATIF ENTRE BORDEAUX MÉTROPOLE ET LA COMMUNE DE BÈGLES**

Suite au renouvellement du groupement de commandes pour le recours aux services d'une plateforme de financement participatif sous forme de mécénat, adopté par l'ensemble des membres du groupement, le marché afférent au groupement de commandes été attribué à KissKissBankBank & Co. Le Conseil autorise la convention de mandat et sa signature par Monsieur le Maire ou son représentant ainsi que tout autre document relatif à cette convention.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **14. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE POUR LA RÉALISATION D'UN CITY STADE SUR LE STADE SERGE DUHOURQUET**

Le Conseil autorise la demande de subvention au Conseil Départemental de la Gironde d'un montant de 9 600 € pour la réalisation d'un city stade sur le stade Serge DUHOURQUET.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ – 28 VOIX POUR – 7 VOIX CONTRE**

## **15. DEMANDE D'INSCRIPTION DE LA VILLE DE BEGLES DANS LE DISPOSITIF « OBJECTIF NAGE » MIS EN PLACE PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA GIRONDE**

Le Conseil donne son accord pour solliciter le Conseil Départemental de la GIRONDE afin d'intégrer le dispositif « Objectif nage » sur les périodes du 7 au 16 juillet et du 16 au 27 août 2021 sur le site de Bègles Plage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **16. 1ER VERSEMENT DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AU TITRE DE L'ANNÉE 2021**

Afin de permettre aux associations de fonctionner normalement dès le début de l'année 2021, il est décidé de leur accorder un premier versement de 25 % du montant voté en 2020, à valoir sur la subvention 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **17. APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC DU 3 DÉCEMBRE 2020**

Le Conseil approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 3 décembre 2020. Il arrête le montant de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Bordeaux Métropole à 823 834 € et le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à verser à Bordeaux Métropole à 5 292 508 €. Monsieur le Maire est autorisé à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **18. MUTUALISATION – RÉVISIONS DE NIVEAUX DE SERVICES 2019-2020**

Il est décidé d'autoriser l'imputation d'une part de l'attribution de compensation en section d'investissement et d'arrêter pour 2021 :

- Le montant de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Bordeaux Métropole à 856 709 €
- Le montant de l'attribution de compensation de fonctionnement à verser à Bordeaux Métropole à 5 202 749 €.

Monsieur le Maire effectuera toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **19. DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET N° 2**

Les ajustements budgétaires proposés sont acceptés par le Conseil Municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **20. ADMISSIONS EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES**

Il est approuvé l'admission en non-valeur des sommes ci-dessous devenues irrécouvrables :

- Pour l'exercice 2006 : 2 537,72 €,
- Pour l'exercice 2007 : 1 072,51 €
- Pour l'exercice 2008 : 419,94 €
- Pour l'exercice 2009 : 12 335,83 €
- Pour l'exercice 2010 : 4 148,97 €

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

## **21. REPRISE DE PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS**

Le Conseil décide de procéder à la reprise des provisions pour créances douteuses pour un montant de 20 514,97 €.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

**22. AUTORISATION DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT BP 2021**

Considérant la nécessité de débiter rapidement certains travaux et d'acquérir des matériels, le Conseil autorise par anticipation les ouvertures des crédits nécessaires à hauteur de 2 586 827 €, soit le quart des dépenses d'investissements de l'exercice 2020. Ces dépenses seront reprises dans le Budget Primitif 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

**23. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ENERCOOP – ANNULE ET REMPLACE  
LA DÉLIBÉRATION N° 30 DU 16 JUILLET 2020**

Monsieur Pierre OUALLET, Adjoint au Maire, est désigné pour représenter la Ville de Bègles au Conseil d'Administration de la SCIC ENERCOOP afin de promouvoir la transition énergétique pour la croissance verte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ – 35 VOIX POUR**

**La Secrétaire  
Nadia BENJELLOUN-MACALLI**

